

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO° 231-2018

**RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2018 CONCERNANT LES MODALITÉS DE
PUBLICATION DES AVIS PUBLIC**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 433.1 du code municipal du Québec, une municipalité peut adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics ;

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur désire se prévaloir des dispositions de la Loi afin d'établir les modalités de publication de ses avis publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 13 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le règlement portant le numéro 231-2018 soit adopté et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou de tout règlement régissant la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

ARTICLE 2 Publication et affichage

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site internet de la Municipalité et sur le tableau situé près de l'entrée du bureau municipal.

ARTICLE 3 Appels d'offres

Malgré les dispositions de l'article 2 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics :

- devront être publiés sur le site SEAO ou tout autre site de publication exigé par la Loi et
- devront également être publiés dans un journal, le cas échéant

Le tout conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Julie Lemieux, mairesse

Diane Héroux, directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion : 13 novembre 2018
Adoption du projet de règlement : 13 novembre 2018
Adoption du règlement : 11 décembre 2018
Avis public de l'entrée en vigueur : 13 décembre 2018